



Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER
Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le jeudi vingt-sept du mois de Janvier, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BELVAL Jean-Noël – BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe - GLACON Paul – FRAMMERY Jean-Pierre – FAVIER Bernard – HIEL Charles – DHALLEINE Christophe - WAREMBOURG Noël

Président : VERGEOT Claude

Absents excusés : CONSTANT Julie (ayant donné procuration à BELVAL Jean- Noël), PICHONNIER Hélène (ayant donné procuration à WAREMBOURG Noël), DELCUSE Sébastien, ANSELIN Jérémy et NICOLAS Ariane.

Secrétaire : BOQUET Christophe

Demande de subvention ANS et Conseil Général :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de l'école, il est prévu l'aménagement d'une plateforme multisports.

Des investissements sont à prévoir pour un coût d'environ 200 000 €.

Sa construction s'intègre parfaitement dans le programme des équipements sportifs de proximité de l'Etat, qui vise à accompagner le développement de 5000 terrains de sports d'ici 2024.

Le déploiement et la répartition financière ont été confiés à l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Après délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'ANS ainsi que le Conseil Régional pour le financement avec une demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au dossier.

Vente de l'école :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une nouvelle école « Ecole innovante » va être construite.

Il y a donc lieu de s'intéresser au devenir de l'ancienne école.

En 2016, le bâtiment et le terrain ont été estimés à 85 000 € par les Domaines.

Monsieur le Maire propose de vendre l'école.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à raison de 2 voix contre et 8 voix pour, décide :

- ☒ de mettre l'école en vente,
- ☒ charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires,
- ☒ autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Emprunt relais :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de solliciter, auprès d'un établissement bancaire, un emprunt relais, afin de faire face aux dépenses d'investissement jusqu'au versement des subventions accordées.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander la somme de 500 000 auprès de la Banque Postale et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches.

Projet aménagement extérieur école :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement extérieur de la future école, composé d'une plateforme multisports et d'une aire de jeux pour les enfants, qui sera ouverte aux heures de classe.

Un parking vert (destiné entre autres aux véhicules d'urgence) sera créé.

Le projet sera subventionné à hauteur de 60% par l'ANS et 20% par la région.

Pilastre Eglise :

Monsieur le maire informe le Conseil qu'une fissure est apparue sur la pilastre du mur du cimetière, à l'intersection de la rue de l'Eglise et la Grand'Rue.

Un devis a été demandé à la SARL Hochart Bâtiment, il s'élève à 3500 € HT, soit 4200 € TTC.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'effectuer les travaux de renfort de la pilastre et de faire appel à la société SARL Hochart Bâtiment.

Amortissement restructuration du restaurant du collège Jacques Brel :

Monsieur le maire rappelle que le 18 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est engagé, par délibération, à participer au financement de l'opération de restructuration de la cuisine centrale du collège Jacques Brel de Fruges, demandé par le Département.

Il informe le Conseil qu'il doit délibérer afin de fixer la durée d'amortissement.

Après délibéré, le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des subventions à cinq ans.

Vente de la parcelle 2D 30 :

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la parcelle appartenant à la commune et référencée section 2D 30, d'une superficie de 52a et 32ca, est louée à Monsieur Thomas BOQUET.

Le bail initialement établi est venu à expiration et il y a lieu de le renouveler.

Après délibéré, le Conseil décide, à raison de 9 voix POUR et 1 abstention :

- ☒ de proposer à l'occupant d'acquérir la parcelle s'il est intéressé
- ☒ de fixer le prix de vente du terrain à hauteur de 6000 € / Ha
- ☒ de renouveler le bail si le locataire ne se porte pas acquéreur
- ☒ autorise Monsieur le Maire à signer tout acte notarié en cas de vente ou bail de location concernant le terrain sus-référencé.

Points divers :

☒ Page Facebook : Monsieur le Maire soumet l'idée de la création d'une page Facebook

☒ Ma Mairie En Poche : Monsieur le Maire présente le projet, c'est une application pour smartphone qui permet de mettre en ligne les informations locales.